

Droit du travail

La modification du contrat de travail

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, à l'Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement à l'Université de Bourgogne et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. Le Directeur des Ressources Humaines d'une société spécialiste de travaux du bâtiment basée à Dijon doit gérer un chantier qui démarre dans 10 jours à Paris.**
 - a. Il peut imposer au chef de travaux qui a une clause de mobilité d'être sur le chantier à Paris
 - b. Il doit obtenir l'accord du chef de travaux qui a une clause de mobilité d'être sur le chantier
 - c. Il peut imposer à l'ingénieur béton qui n'a pas de clause de mobilité d'être sur le chantier à Paris pour une durée de 1 mois
- 2. Le Directeur des Ressources Humaines d'une société industrielle qui compte 260 salariés veut modifier les horaires de travail. Il souhaite que les salariés commencent à 6 h du matin au lieu de 7 h, ce qui reste un horaire de jour.**
 - a. Il s'agit d'un simple changement dans les conditions de travail
 - b. Il s'agit d'une modification du contrat de travail
 - c. Il peut licencier pour faute le salarié qui s'y oppose
- 3. Un commerçant vient juste de rouvrir sa boutique de maroquinerie. Pour relancer les affaires il veut pour les 2 prochains mois rester ouvert plus tard le soir. Il voudrait donc changer les horaires des 3 vendeuses qui, pour l'instant, finissent à 19h.**
 - a. C'est du travail de nuit
 - b. C'est une modification du contrat qui suppose l'accord des salariés
 - c. C'est un simple changement dans les conditions de travail
- 4. Après avoir été surpris à voler du matériel, un surveillant principal s'est immédiatement vu retirer toutes responsabilités et a été affecté à de la vidéosurveillance.**
 - a. Il doit admettre la sanction qui lui est imposée
 - b. Il peut légitimement s'opposer à son déclassement
 - c. Il risque d'être licencié en cas de refus de son déclassement

Références

Comment citer ce cours ?

Droit du travail - La modification du contrat de travail, CASEAU-ROCHE Cécile & DORLET Jean-François, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.